

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 7 juin 2024

Le non-respect de la priorité en cause dans un accident grave de vélo sur trois

Une étude approfondie analyse les causes des accidents impliquant un cycliste

Une étude approfondie basée sur les P-V d'accidents montre que le non-respect de la priorité joue un rôle dans 1 accident grave de vélo sur 3. Au total, environ deux tiers des accidents graves sont dus à une erreur humaine. Dans ces accidents, les automobilistes et les cyclistes sont responsables dans une proportion à peu près égale. Les infrastructures défaillantes jouent également un rôle plus ou moins important dans environ un accident sur quatre. C'est ce qui ressort d'une nouvelle étude réalisée par l'institut Vias à la demande du MOW en Flandre, le département de la mobilité et des travaux publics.

L'an dernier, 10.735 accidents ont officiellement impliqué un cycliste en Belgique, soit une légère hausse par rapport à la période avant Covid (+6%). Le nombre de tués a également augmenté (96 tués contre 90 en 2019, soit le niveau le plus élevé jamais atteint). Cette augmentation est évidemment à mettre en relation avec le nombre croissant de cyclistes sur les routes mais il est néanmoins important de comprendre les causes de ces accidents pour tenter d'enrayer cette tendance. C'est pourquoi l'institut Vias a été chargé par le MOW (Departement Mobiliteit en Openbare Werken) de mener une étude approfondie basée sur 120 P-V d'accidents dans lesquels un cycliste a été tué ou grièvement blessé.

Tant les accidents impliquant un vélo traditionnel que ceux avec un vélo électrique ont été englobés dans l'étude. Tous les types d'accidents ont par ailleurs été pris en compte : ceux entre un cycliste et un autre usager ainsi que les accidents dans lesquels seul le cycliste est impliqué.

Dans 35% des accidents, le cycliste est en tort ; dans 31%, l'autre usager

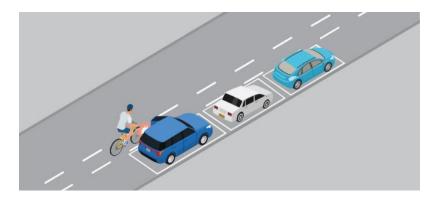
Les conclusions de l'étude sont claires : la responsabilité de l'accident incombe aussi souvent au cycliste qu'à l'autre usager de la route. Dans un tiers des accidents étudiés (35%), l'accident est dû à une erreur du cycliste ; dans un autre tiers (31%), le comportement de l'autre usager est à l'origine de l'accident. Dans 15% des accidents, on peut parler d'une responsabilité partagée des parties impliquées. Et dans 18 % des cas, la responsabilité incombait plutôt au gestionnaire de voirie, en raison par exemple d'un mauvais entretien ou d'une mauvaise signalisation.

Deux tiers des accidents sont dus à un facteur humain

65% des accidents ont été causés par un facteur humain. Tant pour les cyclistes que pour les autres usagers, le facteur d'accident le plus fréquemment relevé est une mauvaise estimation du danger possible.

Lorsque les cyclistes se retrouvent dans une certaine situation ou effectuent une manœuvre, il leur arrive de sous-estimer le danger lié à cette situation ou à cette manœuvre (ex. : dépassement trop rapide d'un autre cycliste sur une piste cyclable étroite ou franchissement d'un carrefour où il n'a pas la priorité à trop grande vitesse). En outre, l'« illusion de visibilité » joue souvent un rôle : les cyclistes pensent être vus par l'autre usager de la route alors que ce n'est pas toujours le cas. Le fait que le cycliste puisse voir l'automobiliste ne signifie pas que l'automobiliste a vu le cycliste et qu'il y est attentif.

Pour ce qui est des autres usagers de la route, c'est l'inattention qui est souvent signalée comme une cause d'accident (ex. : ouverture de portière sans regarder). La prise de risques, comme la conduite à une vitesse excessive et inadaptée ou le fait de faire une manœuvre inattendue dans enclencher le clignotant, se reflète également dans les accidents étudiés.



L'infrastructure est un facteur d'accident dans environ un quart des accidents. Il s'agit notamment des voies étroites, des pistes cyclables bidirectionnelles trop étroites, de l'absence d'éclairage, des bornes sur la piste cyclable et de virages serrés.

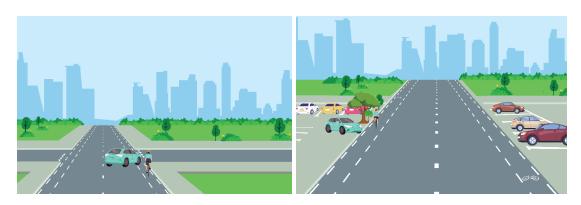
Dans 1 accident sur 3, le non-respect de la priorité est la cause de l'accident

Les 120 accidents étudiés ont été classés selon un certain nombre de profils d'accidents récurrents. Quatre profils sont les plus fréquents :

1) le cycliste ne respecte pas la priorité (19%);



2) un véhicule traverse l'infrastructure cyclable et entre en collision avec le cycliste (15%);

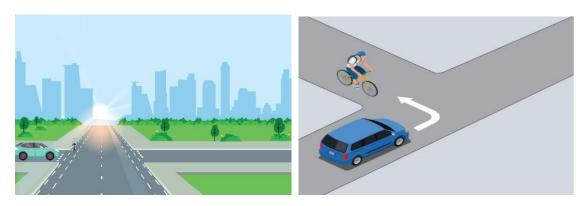


3) le cycliste chute sur un obstacle (15%);



A noter que dans 9% des accidents, le cycliste perd le contrôle de son vélo sans qu'il n'y ait un obstacle (par exemple parce qu'il est distrait). Au total, près d'un accident sur 4 n'implique donc que le cycliste.

4) le cycliste se voit refuser la priorité ou n'a pas assez d'espace (15%).



Un peu plus d'un accident sur trois était lié au non-respect de la priorité. Cette erreur a été commise tant par des automobilistes que par des cyclistes. Un facteur important dans ces accidents est l'obstruction de la vue, par exemple par l'infrastructure, les plantations, les autres véhicules et les conditions météorologiques (soleil rasant). Les défauts de perception sont également fréquents. Il s'agit notamment du fait de ne pas remarquer le cycliste, mais aussi du fait que le cycliste traverse sans regarder.

Inspection des infrastructures

Outre l'analyse des P-V d'accidents, 80 endroits où il y avait eu un accident grave ou mortel ont été étudiés. Selon les inspecteurs, l'un des principaux facteurs est le manque d'infrastructures qui pardonnent les erreurs des cyclistes, par exemple parce qu'ils n'ont pas assez d'espace en cas d'écart. Il arrive par exemple que le cycliste doive quitter la piste cyclable ou la chaussée pour plusieurs raisons (pour croiser un véhicule large, pour éviter un autre usager de la route sur la piste cyclable, par inattention...). Or le cycliste peut alors se retrouver face à un dénivelé dangereux entre l'accotement et la chaussée, ce qui a entraîné sa chute, ou le fossé était si proche qu'une chute dans le fossé était inévitable.

Les inspections ont notamment montré que les gestionnaires de voiries devraient accorder une attention particulière à la bonne visibilité dans les virages et aux carrefours.

Conclusion

L'analyse approfondie des accidents montre plus que jamais que l'amélioration de la sécurité des cyclistes est une responsabilité partagée entre les gestionnaires de la route (les Régions et les communes) et les usagers de la route. Les gestionnaires de la route doivent veiller à ce que les infrastructures cyclables soient de bonne qualité et reconnaissables, avec suffisamment d'espace pour les cyclistes, dont le nombre ne cesse de croître.

Cela dit, les facteurs humains jouent un rôle encore plus fréquent dans les accidents de cyclistes. Tous les usagers doivent donc respecter le code de la route et faire preuve de compréhension mutuelle. Pour le trafic motorisé, il s'agit évidemment de respecter les limitations de vitesse, de ne pas conduire en état d'ébriété et de ne pas se laisser distraire. Etablir un contact visuel et céder la priorité quand c'est nécessaire restent essentiels, tout comme le fait de faire connaître ses intentions aux usagers à proximité. Pour leur part, les cyclistes ne doivent pas toujours penser qu'ils sont « vus » et doivent toujours respecter les règles de priorité. La promotion active du port du casque à vélo peut en outre contribuer à réduire la gravité de certains accidents.

Personne de contact:

Benoit GODART, porte-parole institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20



Institut Vias Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42 info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411